



COMPTES RENDUS

DONNÉES 2015

DÉLÉGATION DU CNFPT



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT



# ÉDITORIAL DU DÉLÉGUÉ



MARTIAL DE VILLELUME,  
DÉLÉGUÉ DU CNFPT  
DÉLÉGATION DE POITOU-CHARENTES

« RÉUSSIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
DANS LE CADRE DE LEUR PLAN DE FORMATION »

2015 a marqué la dernière année de notre Projet régional de développement, une année qui a permis de réaliser un niveau d'activité formation jamais atteint soit 5 534 jours de formation. Près de 30 000 agent.e.s ont été accueilli.e.s en formation, soit une progression de 6 % par rapport à 2014.

Au-delà de ces éléments quantitatifs, la délégation a poursuivi sa politique de territorialisation de son offre de services, notamment pour les formations réglementées et les formations d'intégration. L'accompagnement des projets des collectivités, avec l'appui à la mise en place du plan de formation, crée les conditions de la mutualisation de formations à l'échelle des périmètres des bassins d'emploi ou des nouvelles intercommunalités. À noter la qualité du partenariat avec les quatre centres de gestion qui a permis notamment la réalisation des formations à l'entretien professionnel de manière réactive et au plus près des agent.e.s.

Parmi les dispositifs mis en oeuvre en 2015, la délégation a amplifié l'offre de service nationale « préparation concours et orientation » avec les tests de positionnement et les formations Tremplin.

Réaliser des formations de qualité pour mieux répondre aux besoins des agent.e.s et des collectivités constitue un enjeu majeur pour la délégation. Ainsi celle-ci a proposé des temps de professionnalisation des formateurs. rice.s issu.e.s de la fonction publique territoriale et d'autres fonctions publiques ou du secteur privé. Cela a permis de les sensibiliser aux valeurs du service public et aux grandes causes nationales (lutte contre les discriminations, égalité femme-homme, accueil des agent.e.s en situation de handicap, laïcité, développement durable) pour les instiller dans les formations, en particulier les formations statutaires.

Nos référent.e.s territoires sont vos interlocuteur.rice.s privilégié.e.s pour vous accompagner dans vos projets, dans l'élaboration et la mise en oeuvre de votre plan de formation.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des collectivités qui mettent à notre disposition des salles pour la formation, mais aussi les cadres et agent.e.s de leurs services RH qui constituent un relais essentiel pour développer et mettre en oeuvre une offre pertinente et de qualité.

Martial de Villelume

# NOTRE ACTION EN QUELQUES CHIFFRES

Favoriser l'accès à la formation de tout.te.s les agent.e.s territoriaux.ales est une priorité du CNFPT

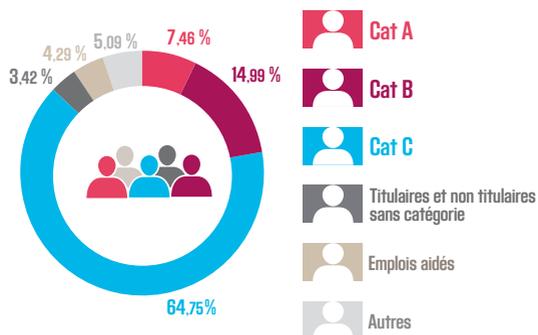
# 28 818

## STAGIAIRES FORMÉ.E.S EN 2015



# +6%

PAR RAPPORT À 2014



La délégation encourage la formation pour tout.e.s et notamment pour les agent.e.s de catégorie C qui représentent 65 % des stagiaires formé.e.s.

## UNE FORMATION POUR TOUS



# 2 100

## SESSIONS DE FORMATION

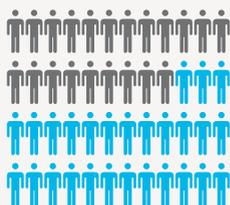
# +6,8 % par rapport à 2014

UN NOMBRE TOUJOURS CROISSANT DE SESSIONS DE FORMATION



# 5 534

## JOURNÉES FORMATIONS ORGANISÉES + 3 % PAR RAPPORT À 2014



# 500

## INTERVENANT.E.S DONT

# 56 % DE TERRITORIAUX.ALES

# 14,6 stagiaires

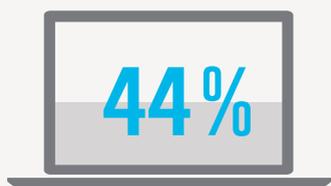
## PRÉSENT.E.S EN MOYENNE

Il convient toutefois de poursuivre les efforts contre l'absentéisme qui reste élevé par session.



51 % des journées de formation stagiaire (JFS) réalisées concernent des agent.e.s provenant de communes.

## UNE ACTION TOURNÉE VERS TOUS LES TYPES DE COLLECTIVITÉS



### DES JOURS FORMATION STAGIAIRES

concernent les agent.e.s de la filière technique. La part des autres filières est respectivement de **30 %** pour la filière administrative, **16 %** pour la filière sanitaire et sociale, **4 %** pour la filière animation et sportive, **3 %** pour la filière culturelle et **3 %** pour la filière sécurité.

## FORTE PROGRESSION DE LA FILIÈRE TECHNIQUE



**30** actions organisées



Principales thématiques :

- gaspillage alimentaire en restauration collective,
- approche interculturelle et travail social,
- lutte contre l'habitat indigne,
- promotion du bien manger et bien bouger,
- dématérialisation des pièces comptables,
- rencontres professionnelles RH,
- Laïcité : les valeurs de la république dans les services de l'éducation...

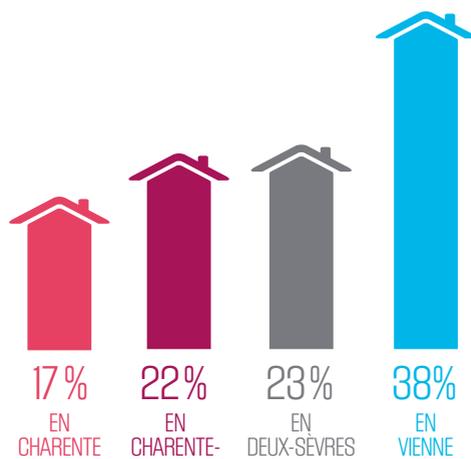
## LES « JOURNÉES D'ACTUALITÉ »

**4 542** JOURS DE FORMATION CONTINUE

DONT



42 % de l'activité « formation continue » est réalisée en intra et union de collectivités. Par rapport à 2014, la part de l'union a augmenté de 35 %.



54% des jours formation ont été délivrés en dehors des locaux de la délégation (hors locaux Poitiers et antennes).

## LA TERRITORIALISATION

# NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

Dans le cadre de la réduction des inégalités d'accès à la formation, notamment dans les zones rurales, la délégation s'est engagée dans une démarche de territorialisation de son offre de formation. Une des traductions concrètes de cette démarche se caractérise par l'investissement partagé des collectivités rurales qui se mobilisent activement avec la délégation sur les territoires souvent à l'échelle d'une intercommunalité, pour co-construire des plans de formation mutualisés. En 2015, plus de 600 jours formation ont été réalisés en union de collectivités.

## LE PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ : OUTIL ESSENTIEL DE LA STRATÉGIE DE LA TERRITORIALISATION DES FORMATIONS

---

**En 2015, la territorialisation des formations s'est intensifiée sur tout le territoire Poitou-Charentes. Cette délocalisation des actions de formation bénéficie aux publics les moins mobiles.**

Pour 2015, la délégation a retenu le principe d'une offre territorialisée sur les formations réglementées (formations hygiène et sécurité, formation des nouveaux.elles membres des CHSCT), et sur des formations découlant de modifications statutaires (entretien professionnel). À noter que ces formations ont permis de conduire des partenariats très opérationnels avec les centres de gestion 79, 17 et 86 et inédit avec le centre de gestion 16 et l'ADM (16), qui se concrétise par une convention plus large avec cette dernière, pour toucher les employeur.euse.s des petites communes dans une communication conjointe.

L'année 2015 a d'ailleurs permis, comme annoncé en 2014, le renouvellement de la signature de la convention CNFPT avec les quatre centres de gestion.

Pour permettre aux collectivités de répondre à l'obligation de transmettre au CNFPT leur plan de formation, un appui méthodologique et un accompagnement ont été mis en place via des actions en « intra » ou « union de collectivités » sur mesure, en fonction des priorités des nouvelles équipes. Aujourd'hui, la délégation enregistre une trentaine de plans de formation sur 2 000 collectivités.

Ceux-ci couvrent 13 152 agent.e.s sur les 55 000 agent.e.s à former que compte le Poitou-Charentes. À noter le dynamisme du territoire 79 : 60 % de l'effectif territorial est couvert par un plan de formation essentiellement mutualisé (Bressuirais, CC de Thouars, CC Parthenay, Ville et CAN Niort...).



## INTERVIEW



M<sup>me</sup> Sandrine MIHALA du CBE (Comité de bassin d'emploi du Mellois) et M<sup>me</sup> Sandrine CUISSARD du GCSMS (Groupement de coopération sociale et médico-sociale) évoquent le plan de formation mutualisé regroupant neuf EHPAD/foyers logement et cinq services d'aide à domicile dans le sud Deux-Sèvres (79). Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016, une centaine de stagiaires a été formé.

### 1. Quel est le rôle respectif de chacune ?

- Les rôles au sein de ce partenariat sont identiques, il s'agit d'abord d'identifier et de recenser les besoins de formation des différent.e.s interlocuteur.e.s salarié.e.s et employeur.euse.s afin d'élaborer le plan de formation annuel.
- Travailler en intra sur les établissements disposant de salles et de matériel, pour limiter les déplacements, optimiser le temps et favoriser les échanges entre les personnels d'un même territoire.
- Être les interfaces entre le CNFPT et les employeur.euse.s pour discuter du contenu des actions de formation, travailler à l'élaboration des fiches de formation et constituer les groupes.
- Pour la logistique, recenser les lieux d'accueil, organiser la mise en oeuvre de la formation et assurer le suivi des inscriptions. Ensuite, chaque entité inscrit ses agent.e.s sur la plateforme du CNFPT.
- Participer au bilan des actions de formation en lien avec les participant.e.s et employeur.euse.s, afin de réajuster si nécessaire.

### 2. Les enjeux du plan de formation mutualisé ?

- Pouvoir définir une stratégie de formation commune, développer l'offre de formation sur le territoire qui soit ciblée en fonction des besoins identifiés.
- Se garantir d'avoir des groupes suffisamment conséquents pour permettre la mise place de chaque action de formation.
- Poursuivre la professionnalisation des salarié.e.s du domicile et des établissements dans une idée de partage de connaissances et de compétences.
- Ces actions de proximité permettent également d'optimiser les déplacements et les coûts, ce qui offre la possibilité à un plus grand nombre de salarié.e.s de participer aux formations.

### 3. La spécificité de cette convention signée pour trois ans ?

- C'est de pouvoir être force de proposition sur des actions de formation qui n'existent pas au catalogue, et qui répondent à un véritable besoin. C'est la richesse de la mixité des professionnelle.s du domicile

et des structures médico-sociales, qui exercent le même coeur de métier dans un contexte différent.

- C'est aussi la garantie sur une durée de trois ans, de construire des actions pour tou.te.s les salarié.e.s, de corriger et d'améliorer en fonction des besoins dans le temps.
- De construire des parcours de professionnalisation, de maintenir un niveau de connaissances et de compétences sur le territoire.

### 4. Quels sont les points de vigilance ?

- Rester en veille sur la transmission des informations et la constitution des groupes auprès des employeur.euse.s.
- Être attentives au respect des organisations des différents services pour les jours, les horaires et les changements de dernière minute.
- Collaborer plus finement sur les états de présence des salarié.e.s à chaque session de formation.
- Assurer le lien entre le CNFPT et tou.te.s les signataires de la convention.

# NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

LE CNFPT à l'écoute des besoins et des collectivités : des formations adaptées aux spécificités des petites collectivités.

## UNE EXPÉRIMENTATION DANS LE RUFFECOIS (16) « ACCOMPAGNEMENT DES PETITES COMMUNES POUR L'ÉLABORATION DE LEURS PLANS DE GESTION DES ESPACES VERTS »

À la fin de l'année 2014, une formatrice du domaine « espaces verts », Catherine Déret a fait part des difficultés rencontrées par les petites collectivités pour s'approprier la démarche du plan de gestion pour leur territoire, alors que ce document devient souvent obligatoire dans les demandes de subventionnement de matériel, ou dans les démarches de labellisation. Ce document, la plupart du temps commandé à des bureaux d'études extérieurs, restait souvent inutilisé et ne permettait donc pas aux agent.e.s de se l'approprier, et de modifier leurs pratiques.

Le montage d'une formation/action à destination des petites collectivités (moins de cinq agent.e.s dans les services techniques) pour leur permettre d'élaborer et d'écrire leur propre plan de gestion s'est imposé. Cette action correspond aux orientations nationales du CNFPT : territorialisation, développement de formations en union, priorisation des formations des agents de catégorie C de la filière technique,

mutualisation et incitation des collectivités à passer à une gestion des espaces publics sans pesticides.

L'expérimentation a été réalisée sur le territoire du Ruffecois, grâce à l'implication de Jérôme Moreau, chargé de mission au pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffecois, et a démarré fin 2014 pour se poursuivre en 2015 et 2016.

Aujourd'hui, trois sessions sont achevées représentant 29 communes et 36 stagiaires. 28 plans de gestion ont été validés par les conseils municipaux. Les groupes sont constitués de 12 stagiaires maximum, représentant au plus une dizaine de communes. Les premiers retours sur cette expérimentation sont très positifs tant du côté collectivité – prise de conscience par les agent.e.s et les élu.e.s de la nécessité d'évoluer dans les pratiques, un plan de gestion très personnalisé, évolutif – que du côté stagiaires – implication forte – fierté – et reconnaissance par leurs élu.e.s.

### PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation d'une durée de cinq jours, répartie sur 10 mois, se déroule de la manière suivante :

- les 4 premières journées, à raison d'une journée mensuelle, sur la période de novembre à mars, avec apport théorique et exercices pratiques pour bien s'approprier la démarche,
- lors de la 4<sup>e</sup> journée, présentation du travail effectué par les stagiaires en présence des élu.e.s des communes concernées,
- des travaux d'intersession,
- une dernière journée, 6 mois plus tard pour effectuer un retour sur les difficultés de mise en oeuvre.



### INTERVIEW

**Catherine DERET,**  
consultante  
Cycleum Conseil

**Quel est votre bilan de cette expérimentation ?**

Pour la majorité des agent.e.s travaillant exclusivement sur le terrain, ce temps de formation leur permet de se poser pour prendre une « photo » de leur travail. Les agent.e.s sont loin de s'imaginer au départ qu'elles.ils vont être en capacité de produire quelque chose et prennent confiance en elles.eux au fil de la formation d'autant plus lorsqu'elles.ils ont la possibilité de présenter leur travail en commission ou en conseil municipal.

Puisque la formation demande une implication à la fois des agent.e.s et des élu.e.s, c'est l'occasion de travailler ensemble et de renforcer ce lien.



---

## FOCUS SUR UNE ACTION

### PARTENARIAT INTER FONCTIONS PUBLIQUES : LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Dans le cadre d'un partenariat avec la DRAAF Poitou-Charentes (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt, l'ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier), l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le CNFPT a co-organisé une action de communication et de réflexion pour les trois fonctions publiques le 13 octobre 2015 à Vouillé (79).

La richesse de ce partenariat actif et éprouvé depuis plusieurs années a permis en 2015 d'ouvrir la journée d'information pour les personnels de restauration aux agent.e.s de l'Éducation Nationale occupant des postes de gestionnaires de lycées et collèges. 146 agent.e.s ont participé à cette journée (62 fonctionnaires territoriaux.ales, 29 fonctionnaires hospitalier.ère.s et 55 fonctionnaires de l'État).

L'objectif de cette journée était en particulier d'activer des réseaux inter établissements au plus près des actions en cours ou projetées. Le programme :

- échanges sur les enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire et rappel de la réglementation sur les biodéchets grâce à l'appui de l'ADEME et de la DRAAF ;
- des tables rondes ont illustré le propos sous forme de différents points de vue et types d'établissements (hôpitaux, établissements scolaires, EHPAD, cuisines centrales) ;
- la tenue d'ateliers par département a permis d'identifier l'état des projets par département, les freins, les leviers et les pistes de développement des démarches.

La conclusion de cette journée a mis en exergue l'intérêt de commencer par des projets simples sans aller vers une démarche globale immédiate, de partager avec les autres, de s'inspirer des outils et des pratiques existantes pour favoriser le développement de telles démarches de proximité.

Chaque participant.e est reparti.e doté.e d'un recueil édité spécifiquement par les services de la DRAAF comportant les sites Internet utiles et les acteur.rice.s repéré.e.s pour faciliter les démarches sur chaque département.

# NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

## LA FORMATION DE FORMATEUR.RICE : PARTAGER DES VALEURS ET DÉVELOPPER L'INNOVATION

---

Notre ambition, en conformité avec les engagements du Projet national de développement de l'établissement, est de développer la qualité de service aux collectivités et aux agent.e.s. Il s'agit de renforcer l'efficacité des temps de formation, de diversifier les modalités pédagogiques, de s'inscrire dans un engagement partagé sur les grandes causes nationales (laïcité, illettrisme, développement durable, handicap...) pour les intégrer dans les contenus pédagogiques.

En 2015, la procédure de recrutement des intervenant.e.s a été remise à plat et affinée. Aujourd'hui, notre seul point de contact pour le recrutement des intervenant.e.s est la plateforme qui leur est dédiée : Devenez intervenant.e pour le CNFPT | Le CNFPT - Poitou-Charentes.

La délégation a mis en place une commission de validation des candidatures et propose aux intervenant.e.s une formation initiale d'ambassadeur.rice du CNFPT.

### **Les animations proposées en 2015 :**

#### **Séminaire intervenant.e.s : le 26 février 2015**

Nouveaux enjeux pédagogiques : innovation et co-construction (70 présent.e.s). L'objectif de ce séminaire visait d'une part, à présenter la coopérative pédagogique et d'autre part, à lancer le projet de dématérialisation des supports pédagogiques qui a été mis en œuvre en mars 2015 pour toutes les formations.

#### **Formation de formateur.rice.s des formations d'intégration des agent.e.s de catégorie C : le 14 octobre 2015**

30 formateurs ont réfléchi à la manière dont elles.ils pouvaient intégrer les grandes causes dans le contenu prévu. L'après-midi a été consacrée à une sensibilisation à la lutte contre les discriminations avec l'aide d'Edwin Hatton.

#### **Labellisation des formateur.rice.s des actions DPC (développement professionnel continu)**

Notre démarche a consisté à accompagner une dizaine de formateur.rice.s intervenant.e.s sur les actions labellisées DPC afin de construire une culture commune, de s'imprégner des contraintes du DPC et de construire des scénarii pédagogiques conformes aux textes créant l'obligation de formation continue des professionnel.le.s de santé et paramédicaux.ales.



# ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR PROJET

La mise en oeuvre de la réglementation relative aux entretiens annuels sur le département de la Charente.

## CONTEXTE

La mise en oeuvre de la réglementation relative aux entretiens annuels sur le département de la Charente, territoire très rural comportant 406 communes et 20 EPCI, nécessitait un accompagnement et une formation adaptée et de courte durée.

Un partenariat développé avec le CDG16 dans le cadre de la convention CDG/CNFPT a permis d'informer sur la réglementation, de communiquer auprès des 600 employeur.euse.s et adhérent.e.s du Centre de gestion et de proposer une action de formation de 4 heures sous un format atelier. Cette proposition intéressait également les élu.e.s,

un accord de principe avec l'ADM16 (Association des maires adhérente de l'AMF) a permis de faire bénéficier des mêmes informations et de créer sur la même base pédagogique, une proposition indépendante de formation aux élu.e.s de Charente, hors CNFPT.

## LE BILAN

De septembre à décembre 2015 : 22 sessions de formation ont été déployées sur le territoire du département. 201 agent.e.s en charge de mener des entretiens ont pu être ainsi formé.e.s. Six sessions ont été destinées aux élu.e.s, soit 76 élu.e.s formé.e.s (gérées directement par l'ADM16).



## INTERVIEW

**Xavier DEGHILAGE, directeur général des services - Communauté de communes du Confolentais**

**Vous avez facilité la diffusion et la coordination de l'action de formation menée par le CNFPT dans le cadre de la formation en 2015, quels enjeux cela représente pour un EPCI comme la CDC Confolentais ?**

Les formations groupées sur le territoire permettent d'accroître la participation des agent.e.s en évacuant la contrainte de la mobilité.

**Pour quelles raisons avez-vous souhaité développer en complément, dans le cadre d'une formation Union avec le CNFPT antenne 16, la formation à l'élaboration des fiches de poste pour les secrétaires de mairie sur le Confolentais ?**

Les EPCI sont amenés à coordonner un schéma de mutualisation à l'échelle de leurs territoires dans un contexte financier de plus en plus contraint. L'établissement des fiches de postes dans chaque commune a permis de faciliter le travail préparatoire à ce schéma.

**Quelles sont les évolutions que vous avez constatées depuis un an ?**

Les agent.e.s des communes sont de plus en plus demandeur.euse.s de formations groupées sur le territoire. De plus, l'environnement législatif des collectivités se complexifie et demande de plus en plus de connaissances. Les

agents sont donc demandeurs d'un accompagnement accru de l'EPCI.

**Quels développements envisagez-vous en matière de coordination et formation des secrétaires de mairie ?**

Les secrétaires de mairie seront convié.e.s à faire évoluer le schéma de mutualisation en intégrant des groupes de travail. De plus, une réunion semestrielle sera instaurée avec la.le DGS de l'EPCI pour traiter de l'évolution de la réglementation et de projets communs à l'échelle du territoire. Ces réunions seront l'occasion de faire vivre un plan de formation à l'échelle communautaire.

# POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER



## DÉLÉGATION DE POITOU-CHARENTES

50, boulevard du Grand Cerf  
86000 Poitiers  
Tél.: 05 49 50 34 34

### Directeur

**Bernard MANCEAU**

Tél.: 05 49 50 34 40  
bernard.manceau@cnfpt.fr

### Assistante

**Sylvie COURTIN**

Tél.: 05 49 50 34 40  
sylvie.courtin@cnfpt.fr



## CONTACTEZ LA DIRECTION DE LA FORMATION

### **Nathalie BERTRAND**, directrice adjointe chargée de la formation

Tél.: 05 49 50 34 31 – nathalie.bertrand@cnfpt.fr

### **Fanny TROCHU**, assistante

Tél.: 05 49 50 34 44 – fanny.trochu@cnfpt.fr

Service Évolution professionnelle et orientation	Service Gestion, pilotage et service à la population	Service Technique, aménagement des territoires
<p><b>Responsable</b> <b>Christophe BRUGE</b> Tél.: 05 49 50 34 36 christophe.bruge@cnfpt.fr</p> <p><i>Préparation concours :</i> Tél.: 05 49 50 34 35</p>	<p><b>Responsable</b> <b>Pascal ZÉMIRI</b> Tél.: 05 49 50 34 27 pascal.zemiri@cnfpt.fr</p>	<p><b>Responsable</b> <b>Catherine RIGOLLE</b>, Tél.: 05 49 50 34 25 catherine.rigolle@cnfpt.fr</p>
<p><b>Nadine BAUDET</b>, assistante formation <b>Isabelle BLANDINEAU</b>, assistante formation <b>Elisabeth HENRI</b>, secrétaire formation <b>Huguette TRICOIRE</b>, chargée d'accueil et secrétaire formation <b>Fanny TROCHU</b>, assistante formation</p>	<p><b>Carole DETRAIT</b>, conseillère formation <b>Jocelyne PERRET-BISSON</b>, secrétaire formation <b>Emmanuelle PROT</b>, secrétaire formation <b>Marylène RICATEAU</b>, secrétaire formation <b>Alain ROSSAT</b>, conseiller formation <b>Lydie TEXEREAU</b>, assistante formation</p>	<p><b>Stéphane DAURIAT</b>, secrétaire formation <b>Déborah JEAN</b>, secrétaire formation</p>



## CONTACTEZ LES ANTENNES TERRITORIALES

### ANTENNE DE LA CHARENTE

30, Rue Denis Papin – CS 82202  
16022 ANGOULEME Cedex  
Tél.: 05 45 92 45 76

#### Cécile HERVOIS

Responsable de l'antenne

Christelle DIAS-DEBARGE,  
secrétaire formation

Thierry GALOYER, assistant  
formation

Nicole PERROT, assistante formation

### ANTENNE DE LA CHARENTE-MARITIME

3, rue Franc Lapeyre  
17044 LA ROCHELLE CEDEX 1  
Tél.: 05 46 42 55 30

#### Sébastien NANI

Responsable de l'antenne

Isabelle CLAIR, conseillère formation

Corinne COUILLAUD, secrétaire  
formation

Isabelle LEBARBIER, secrétaire  
formation

Sandrine OUTREMAN, secrétaire  
formation

### ANTENNE DE LA DEUX-SEVRES

Centre Du Guesclin  
Place Chanzy 79000 NIORT  
Tél.: 05 49 28 44 76

#### Pascal Marquant

Responsable de l'antenne

Murielle D'ACHERY, secrétaire  
formation

Laurence NEVEUR, secrétaire  
formation

Corinne ROBERT, secrétaire  
formation

## CONTACTEZ LA DIRECTION DES RESSOURCES

Katy GIRARDEAU, directrice adjointe chargée des ressources  
Tél.: 05 49 50 68 18 — [katy.girardeau@cnfpt.fr](mailto:katy.girardeau@cnfpt.fr)

### SERVICE COMPTABILITÉ/ GESTION

#### Pierre QUILLARD

acheteur  
Tél.: 05 49 50 34 33  
[pierre.quillard@cnfpt.fr](mailto:pierre.quillard@cnfpt.fr)

#### Nathalie HUARD

assistante de gestion  
Tél.: 05 49 50 34 32  
[nathalie.huard@cnfpt.fr](mailto:nathalie.huard@cnfpt.fr)

#### Chantal MAILLET

régisseuse et assistante  
comptable  
Tél.: 05 49 50 34 37  
[chantal.millet@cnfpt.fr](mailto:chantal.millet@cnfpt.fr)

#### Aurore AVERTY

secrétaire comptable  
Tél.: 05 49 50 34 28  
[aurore.averty@cnfpt.fr](mailto:aurore.averty@cnfpt.fr)

### SERVICE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

#### Vincent BRUNET

responsable  
Tél.: 05 49 50 34 39  
[vincent.brunet@cnfpt.fr](mailto:vincent.brunet@cnfpt.fr)

#### Philippe SIQUOIR

assistant  
Tél.: 05 49 50 34 30  
[philippe.siquoir@cnfpt.fr](mailto:philippe.siquoir@cnfpt.fr)



## CONTACTEZ LE RÉSEAU DES INSTITUTS

### INSET D'ANGERS

rue du Nid de Pie  
BP 62020  
49016 Angers Cedex 01

### INSET DE NANCY

1, boulevard d'Austrasie  
BP 20442  
54001 Nancy Cedex

### INSET DE MONTPELLIER

76, place de la Révolution Française  
34965 Montpellier Cedex 2

### INSET DE DUNKERQUE

Halle aux sucres  
9003, route du quai Freucinet 3  
BP 5251  
59379 Dunkerque Cedex 1

### INET

1, rue Edmond Michelet  
CS 40262  
67089 Strasbourg Cedex

## CONTACTEZ LE SERVICE INFORMATIQUE

#### Nathalie BERTHOMIER

responsable  
Tél.: 05 49 50 34 38  
[nathalie.berthomier@cnfpt.fr](mailto:nathalie.berthomier@cnfpt.fr)

#### Karine BRIMAUD

adjointe  
Tél.: 05 49 50 68 22  
[karine.brimaud@cnfpt.fr](mailto:karine.brimaud@cnfpt.fr)

# ÉVÉNEMENTS

## QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2015

*Séminaire des intervenant.e.s du 26 février 2015 sur le thème de l'innovation pédagogique et de la co-construction.*



*Signature de la convention inter fonction publique ANFH et le CNEPT le 5 décembre 2015.*



*Atelier ressources humaines du 9 juin 2015 sur le thème : l'entretien professionnel annuel d'évaluation : enjeux et perspectives dans la Fonction publique territoriale en partenariat avec les centres départementaux de gestion.*



*À l'automne 2015, des réunions ont été organisées dans les quatre départements pour présenter l'offre de service public du CNEPT. Des ateliers thématiques ont été proposés l'après-midi : Internet et services en ligne, démarche de plan de formations mutualisées, droit à la formation, gestion des frais de déplacement stagiaires.*



---

DÉLÉGATION DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
50, BOULEVARD DU GRAND CERF – BP 30384 – 86010 POITIERS CEDEX  
T : 05 49 50 34 34 – F : 05 49 88 67 70  
[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

---